

COMITÉ D'ENTENTE DES GRANDS INVALIDES DE GUERRE - CE-GIG

Association loi 1901 publiée au journal officiel des associations le 21 octobre 2017

SECRÉTARIAT : 20 rue d'Aguesseau 75008 PARIS
Eliane Bonimond – ebonimond@gueules-cassees.asso.fr

FÉDÉRATION DES AMPUTES DE GUERRE DE FRANCE

74, BOULEVARD HAUSSMANN - 75008 PARIS

FONDATION DES AVEUGLES DE GUERRE

20, RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS

UNION DES BLESSES DE LA FACE ET DE LA TÊTE "GUEULES CASSES "

20, RUE D'AGUESSEAU - 75008 PARIS

FÉDÉRATION NATIONALE DES BLESSES MULTIPLES ET IMPOTENTS DE GUERRE

10, RUE LANCERY - 75010 PARIS

ASSOCIATION DES MUTILES DE GUERRE DES YEUX ET DES OREILLES

29, RUE GUILLAUME TELL - 75017 PARIS

ASSOCIATION NATIONALE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

13, AVENUE DE LA MOTTE PICQUET - 75007 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mercredi 10 avril 2019 – à 10h.

Compte-rendu

APPEL :

Président de séance : M. DODANE, président

Présents : (dans l'ordre alphabétique, sans préséance de fonction ou de grade) : MM. CASAL (ANPGIG), CUINET (AMGYO), ÉTIENNE (FAGF), MERCORELLI (FNBMIG), MORGAND (AMGYO), PERNOD (FAG), RICHARD (FAGF), TACHÉ (FNBMIG), TRICOT (FAG)

Absents excusés : MM. DEGLAIRE (AMGYO), MORIN (ANPGIG).

Rapporteur : Mme BONIMOND.

*

I- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - QUORUM

Chaque membre représentant son association : MM. CASAL (ANPGIG), CUINET (AMGYO), DODANE (UBFT), MERCORELLI (FNBMIG), RICHARD (FAGF), et TRICOT (FAG) a signé la feuille de présence. Les 6 associations sont représentées, le quorum est atteint, la séance peut commencer.

II- ÉLECTION DU BUREAU de l'ASSEMBLÉE

Compte tenu du contexte particulier de la composition de l'assemblée générale qui est la même que celui du conseil d'administration, le bureau actuel est élu.

Décision : vote unanime pour l'élection du bureau habituel.

III- ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé dans les délais aux membres, il comprend les points suivants :

Rapport moral et activités (président), rapport financier (trésorier), rapport du vérificateur aux comptes, quitus pour la gestion, budget prévisionnel 2019 (trésorier), élection du prochain vérificateur aux comptes, Questions – Réponses.

IV- RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES :

Le président prend la parole et indique qu'il a fusionné le rapport moral avec le rapport d'activités pour cette année 2017-2018. Il rappelle que ce CE-GIG a été créé en 1937, mais administrativement lors du dernier trimestre de l'année 2017. Depuis cette dernière date, deux axes principaux ont été tenus : la défense du Droit à Réparation, et l'évolution de la condition de l'invalidité des militaires compte tenu de leur spécialité par rapport aux invalides civils.

Le CE-GIG se caractérise par le petit nombre de ses membres, qui a son avantage, mais aussi qui a sa faiblesse dans sa capacité d'action et compte tenu également de la dispersion de ses membres en province, pour la plupart, ces faits entraînent une limitation de son action, mais chacun y trouvant sa place, une évolution est nécessaire naturellement.

BILAN DES PRINCIPALES ACTIONS CONDUITES PAR LE CE-GIG DEPUIS SON OFFICIALISATION

Bien que récemment officialisé, le CE-GIG s'est néanmoins mobilisé dans l'intérêt des pensionnés.

I.1 - Contacts avec les autorités

- Réception du président du CE-GIG par le SGA et le directeur de cabinet de la SEMARM
- Réception d'une délégation du CE-GIG par madame la directrice des affaires juridiques
- Présence d'un représentant du SGA à chacune de nos réunions
- Invitation à assister à une audience suivie d'un échange avec la directrice du tribunal administratif de Paris
- Envoi d'un courrier au 1^{er} ministre pour dénoncer l'abandon d'une mesure favorable aux pensionnés lors du passage de l'ISF à l'IFI (impôt sur la fortune immobilière)

I.2 -Préparation de la loi de programmation militaire (pour les articles concernant le CPMIVG):

- Contact avec un député ayant eu pour conséquence d'étendre la possibilité du recours administratif préalable obligatoire (RAPO) aux trois premiers chapitres du livre II du CPMIVG (pour les soins et appareillages)
- Intervention au Sénat en concertation avec d'autres associations pour conserver, à l'occasion du transfert du contentieux vers les tribunaux administratifs, certaines spécificités aux droits des pensionnés

I.3 – Décrets d'application de la LPM

- En étroite collaboration avec La DAJ du ministère des armées, participation à l'élaboration des 2 décrets relatifs au CPMIVG (RAPO et transfert du contentieux)
- Intervention suivie d'effet auprès de la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées (SEMARM) qui a retenu sur les 3 points suivants :
 - deux pensionnés dans la commission au lieu de un prévu ;
 - délai du recours porté à 6 mois, (identique au délai pour les tribunaux des pensions) ;
 - les frais de déplacement de l'accompagnant du requérant seraient pris en compte à condition que le requérant soit invalide.

I.4 - Participation aux travaux pilotés par la SEMARM

- Participation au groupe de travail organisé par la SEMARM : notre proposition de valoriser les expertises médicales a été retenue dans le projet de budget 2019

I.5- Communication – Rayonnement :

- Création du site du CE-GIG : ce-gig.fr (20.000 visites en 6 mois)
- Inscription au Comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe
- Soutien apporté à une chercheuse rédigeant une thèse sur les blessés de guerre.

Le CE-GIG est maintenant connu d'un plus grand nombre d'interlocuteurs. Un bilan complet rappelant toutes les actions entreprises par le CE-GIG a été remis dès avant ce jour à tous les membres du CE, chacun indiquant en avoir pris connaissance et l'approuvant.

Décision : vote à l'unanimité du rapport moral et d'activités du président.

IV- RAPPORT FINANCIER

Le trésorier présente les comptes de l'année 2018.

V- RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AUX COMPTES

Pour ce premier exercice, l'élection du vérificateur aux comptes n'ayant pas eu lieu, le président a demandé à la secrétaire qui est indépendante E. BONIMOND d'assurer cette fonction.

Elle prend donc la parole en indiquant qu'elle a vérifié la comptabilité le 5 avril 2019, qu'elle a bien été tenue selon les normes en vigueur, qu'elle n'a relevé aucune anomalie et confirme le résultat positif de l'année 2018.

VI – QUITUS DE LA GESTION

L'ensemble des éléments de la trésorerie ainsi que le résultat positif de l'année 2018 est soumis au vote des membres..

Cette délibération mise au vote est approuvée à l'unanimité.

VII – BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Ce budget prévisionnel a été approuvé par le précédent conseil d'administration, le trésorier le présente pour approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Le trésorier rappelle qu'en fonction des dépenses engagées, un second appel à cotisation serait effectué dans le courant de l'année, mais que compte tenu du résultat de l'année, le besoin en trésorerie supplémentaire ne devrait pas se faire sentir.

Vote sur cette délibération : approbation à l'unanimité.

VIII – ÉLECTION DU VÉRIFICATEUR AU COMPTE

Le président propose de renouveler sa confiance envers la secrétaire pour assurer cette fonction pour l'année 2019, celle-ci accepte.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

IX – QUESTIONS – RÉPONSES

Question de M. TRICOT : le renouvellement des membres du bureau.

Réponse du président et du secrétaire général :

Les membres du bureau ont été nommés lors de l'assemblée constitutive en septembre 2017 pour une durée de 2 ans, une élection devra donc avoir lieu lors du CA du mois de septembre prochain dont la date sera définie lors du CA du mois de juin.

D'autre part, il est rappelé que les représentants des associations qui ont le droit de vote, sont eux nommés par le CA de chaque association pour un an. (Règlement intérieur du CE-GIG), ils devront donc faire l'objet d'une nouvelle nomination avant le CA du mois de septembre.

En conclusion, le président confirme que les travaux sur les 2 sujets prioritaires actuels vont se poursuivre (conjointes survivants et avenir de l'invalidité militaire).

Fin de la réunion : 10 h 45